



SE-UNSA de Loire-Atlantique

Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-unsat.org

Déclaration du SE-UNSA de la Loire-Atlantique

à la CAPD du 27 mai 2016

Monsieur l'inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire

Dans le climat actuel, le SE-UNSA acte après 23 ans d'attente que l'équité de traitement soit enfin reconnue entre le 1^{er} et le 2nd degré. C'est bien en négociant et en étant force de proposition qu'on est arrivé à ce résultat. Rappelons que seules trois organisations ont signé et ce à l'initiative du SE-UNSA.

Cette CAPD mouvement est l'occasion de rappeler, que ce moment d'attente sur leur affectation, pour nombre de collègues est stressant. La bienveillance tant prônée par nos gouvernants ne doit pas être oubliée lors de ces phases.

Le SE-UNSA constate le sérieux avec lequel les services travaillent sur le mouvement et sait que la tâche est ardue. Le SE-UNSA est donc persuadé que ce qui s'est produit l'an passé ne se reproduira pas malgré votre refus de revenir à deux phases de saisie. Le SE-UNSA tirera donc toutes les conclusions sur ce qui a fonctionné ou pas, et le SE-UNSA sera prêt à travailler, sur les améliorations à apporter.

La circulaire de rentrée souligne l'ambition d'une formation continue ambitieuse. Le SE-UNSA espère donc que tout sera mis en œuvre pour accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre de la réforme. La circulaire prévoit la mise en place, dans chaque académie, d'un groupe d'appui au déploiement du cycle 3 afin de privilégier les liens entre l'école et le collège. Qu'en est-il sur notre académie ?

Le SE-UNSA prend acte des moyens alloués au département mais intègre aussi que le compte n'y est pas, notamment pour vous permettre, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de valider toutes les demandes de temps partiel.

Nous vous remercions.